

31/14/22.002



*Le Ministre de l'Éducation*

17 314 Y 323 .

- A Messieurs les Gouverneurs de Province;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres;
- A Mesdames et Messieurs les Représentants des Pouvoirs organisateurs;
- Aux Chefs des Etablissements de l'Enseignement préscolaire et de l'Enseignement primaire organisés et subventionnés par la Communauté française.

Pour information :

- Aux Associations de Parents reconnues;
- Aux Services d'Inspection concernés.

Objet : Journée Mondiale Poésie-Enfance

La Maison Internationale de la Poésie organise chaque année, une "Journée Mondiale Poésie-Enfance".

Placée sous la présidence de Monsieur Arthur HAULOT, cette manifestation d'éveil à la poésie réunit, dans un esprit de solidarité, des milliers d'enfants de moins de 13 ans, originaires de plus de 50 pays.

J'engage les enseignants du fondamental à susciter la participation de leurs élèves à cette Journée.

Je me réjouis d'une telle initiative et souhaite aux enfants de vivre des moments privilégiés de découverte poétique.

  
Elio DI RUPPO

**THEME 1992/93**

**LE CANARD JOYEUX ET LE GRAND TRESOR EUROPEEN**

**PARS A LA DECOUVERTE DE CE QUI EST AUTOUR DE TOI !**

Artistes,  
Poètes,  
Musiciens,  
Ecrivains,  
Peintres,  
Danseurs,  
Sculpteurs,  
et aussi...

Paysages,  
Châteaux,  
Monuments,  
Musées,  
etc...

de ton village, de ta ville, de ton pays.

Sur ce qui t'aura le plus intéressé,

ce qui t'aura paru le plus beau,

**ECRIS ET ILLUSTRÉ UN POÈME**

**AVEC TES PLUS BEAUX MOTS**

**AVEC TES PLUS BELLES COULEURS.**

**REGLEMENT DU CONCOURS**

Les participants au Concours Journée Mondiale Poésie-Enfance sont priés de se conformer au règlement suivant :

1. Ce concours est destiné aux enfants de moins de 13 ans.
2. Les poèmes auront pour thème :

"Le Canard Joyeux et le Grand Trésor Européen".

Bien que le choix du jury ne se portera que sur les poèmes, il est souhaitable que les poèmes soient illustrés de quelque façon que ce soit (dessin, peinture, collage, etc...) et collés sur papier fort (ou carton) permettant une présentation facile et une protection indispensable.

3. Les participants inscriront leur nom, prénom, âge, ainsi que le nom et l'adresse et le numéro de téléphone de leur école et de leur professeur, au bas ou au verso de la page.
4. Les poèmes doivent être postés avant le 6 mars 1993, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

CONCOURS " POESIE-ENFANCE"  
150 Chaussée de Wavre  
B-1050 BRUXELLES  
TEL.02/511.91.22.

5. Un jury composé d'enfants et d'écrivains sélectionnera les meilleurs poésies. Les décisions du jury seront sans appel.
6. La proclamation des lauréats aura lieu le vendredi 19 mars 1993 en présence de la presse.
7. En Belgique, les trois premiers lauréats recevront comme précédemment un prix de valeur, leur permettant de vivre un moment exceptionnel.
8. Les meilleures poèmes seront mis en vente au profit d'ATD Quart-Monde et de l'UNICEF lors d'une grande exposition de poèmes internationaux, qui débutera le 17 octobre 1993, date de la Journée Mondiale de la Lutte contre la Pauvreté.